

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ AUFFRET Lubin - UGSP gym

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ l'espace Cristal

à l'occasion de ⁽³⁾ lots

du 22/01/2023 à 13h heures 00
au 22/01/2023 à 21 heures 30

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 06/01/2023

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 15

Je soussignée Mme GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. AUFFRET Lubin, UGSP Gym

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à l'Espace Cristal

à l'occasion de lots

du 22 janvier 2023 à 13 heures 00

au 22 janvier 2023 à 21 heures 30

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 06 janvier 2023

Le Maire



- (1) Nom, prénom, profession, adresse
- (2) Indiquer l'emplacement
- (3) Indiquer le motif